

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 JANVIER 2023

DELIBERATION N°2023.00001

RESULTATS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA MISE EN PLACE DE STATIONS D'AVITAILLEMENT DE VEHICULES LOURDS EN ENERGIES PROPRES SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 18 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix : 53

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : M. Charles DALLARA

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Françoise BERGER, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT,
M. Christian JULIEN, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Patrick MICHAUD,
M. Gilles PERACHE, M. Hervé REYNAUD, M. Christian SERVANT,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,

RECU EN PREFECTURE

Le 06 février 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230125-D20230000110

Date de mise en ligne : 06 février 2023

M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Christian DUCCESCHI,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Charles DALLARA

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Kamel BOUCHOU, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET, Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Yves MORAND, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 JANVIER 2023

RESULTATS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA MISE EN PLACE DE STATIONS D'AVITAILLEMENT DE VEHICULES LOURDS EN ENERGIES PROPRES SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Saint-Etienne Métropole est engagée dans un projet de transition écologique et énergétique pour répondre à la fois aux problèmes du réchauffement climatique, d'érosion de la biodiversité et de la pollution atmosphérique. De par sa compétence en matière de qualité de l'air, Saint-Etienne Métropole a adopté, par délibération en Conseil Métropolitain du 03 octobre 2019, un fonds en faveur de la qualité de l'air. Ce plan d'action permettait notamment de préparer et d'accompagner le territoire à la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE).

C'est dans le cadre de ce fonds qu'a été proposé la mise en place d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour aider à l'émergence de station d'avitaillement en énergies propres pour les véhicules lourds du territoire, acté par délibération du Bureau Métropolitain en date du 19 novembre 2020.

L'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire passe en effet nécessairement par un verdissement des solutions de transports lourds, de marchandises comme de voyageurs. Afin de permettre aux entreprises du territoire d'accéder aux énergies propres (GNV - gaz naturel véhicule (pouvant être d'origine renouvelable dans le cas de distribution de biogaz), hydrogène, électricité), un maillage efficace du territoire en stations d'avitaillement est nécessaire. Deux stations existent actuellement sur le territoire ou à proximité immédiate (Saint-Etienne, rue Jean Huss et proximité D100 à Saint-Bonnet-les-Oules / Veauche), proposant du GNV/Bio-GNV. L'appel à manifestation d'intérêt proposé avait ainsi pour objectif de faire émerger un ou plusieurs projets de stations d'avitaillement, prioritairement sur les secteurs Gier ou Ondaine de la Métropole.

Ouvert du 20 novembre 2020 au 1^{er} février 2021, cet AMI a permis de recevoir trois candidatures de la part des entreprises Karrgreen, Engie GNVert et Endesa.

Seule l'entreprise Endesa, déjà implantée sur le territoire, a été en mesure d'apporter des lettres d'intention d'entreprises désireuses de s'approvisionner sur des stations créées dans le Gier et l'Ondaine, et la seule à formuler des propositions de foncières. C'est donc cette candidature qui a été retenue par le jury de l'appel à manifestation d'intérêt. La proposition repose sur la création de station GNV/Bio-GNV, qui pourront être complétées de recharges électriques et Hydrogène en fonction de l'évolution de ces marchés sur le segment des véhicules lourds. L'entreprise investira ainsi près de 3 millions d'euros sur le territoire pour la création de ces deux stations.

Depuis, une période de recherche active et de validation de fonciers répondant à l'ensemble des critères a été menée, permettant d'aboutir à deux propositions d'implantation :

- la station «Ondaine» sera développée sur un tènement appartenant à la Ville de Saint-Etienne, au lieudit Puits Voisin (Saint-Victor-sur-Loire), en sortie de Roche-la-Molière sur la route M3 en direction d'Unieux et Firminy. Ce positionnement permettra notamment de répondre aux besoins liés à la collecte et au traitement des déchets (bennes à ordures et quais de transferts), ainsi qu'aux besoins de transports de voyageurs (ligne M2 de la STAS),
- la station «Gier» sera développée sur un tènement appartenant à Enedis, rue Notre-Dame, au lieudit du Sardon sur la commune de Genilac, en proximité immédiate de l'A47. Le projet visera également à élargir la voirie entre l'échangeur et la future station, afin de régler les problèmes de flux constatés depuis de nombreuses années sur la rue Notre-Dame. Cela nécessitera de racheter et détruire une propriété en bordure immédiate de la voirie. Compte tenu de ces aménagements et de l'aspect stratégique du foncier, il est proposé que Saint-Etienne Métropole fasse l'acquisition du foncier et réalise les travaux avant de le mettre à disposition de l'opérateur, avec un loyer adapté.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le choix de l'opérateur Endesa pour mener à bien les projets de stations d'avitaillement,**
- **approuve les emplacements proposés dans les vallées du Gier et de l'Ondaine pour y développer ces infrastructures,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document relatif à la bonne réalisation du projet.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

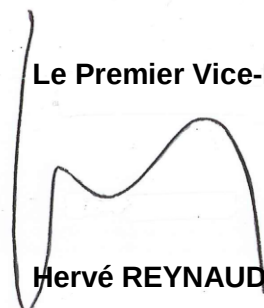
Pour extrait,

Le secrétaire de Séance,



Charles DALLARA

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD